

PLANCHERS FABRE PIBRAC
Cousteyrac
31820 PIBRAC
FRANCE

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Poutrelles en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous
Beam for beam-and-block floor systems

fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon la méthode 1,

mis sur le marché de l'espace économique européen par :

RECTOR LESAGE SA
68058 MULHOUSE CEDEX

et fabriqué(s) dans l'usine :

PLANCHERS FABRE PIBRAC
31820 PIBRAC

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 15037-1:2008 et dans les Règles d'application **CE2+/R 22 (2015)**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat annule et remplace le certificat délivré le 19 mars 2015 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 19 mars 2021.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 19/03/18
Révision n° 1



Alberto ARENA
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement